

## RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION DE FAMILLE DU NEGOCE

DU 03/07/2023

La présentation des différents points est transmise en annexe

Décision	Responsable	Suivi
<b>Approbation de l'ordre du jour</b>		
Approbation	-	-
<b>Organisation des prochaines réunions de famille, en amont des élections du BNIC</b>		
<p>Le CA nouvellement constitué a vocation à constituer les 15 membres de la famille du négoce au titre du SMC au sein de l'Assemblée plénière du BNIC pour la nouvelle mandature.</p> <p>Le BNIC fera appel aux syndicats environ 1 mois avant l'Assemblée Plénière électorale du 24 novembre lors de laquelle il sera procédé à l'élection du Président et du Vice-Président du BNIC et la désignation des membres du Comité Permanent. La désignation des membres des familles du négoce au BNIC devra intervenir le 16 novembre 2023 au plus tard.</p> <p>Dans la période qui précèdera les élections, les réunions de la famille du négoce organisées sous l'égide du SMC se poursuivront donc sous le format de la mandature actuelle mais il est proposé que les nouveaux élus CA du SMC soient invités aux réunions de famille.</p>		
<b>Décisions : la proposition est validée</b>	T.Métais/P.Grimbert	Un courrier officiel sera envoyé au BNIC début novembre
<b>Positionnement négoce sur le financement des GIS</b>		
<p><u>Contexte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de l'association R&amp;D Imagine Cognac. Une demande de reconnaissance d'intérêt général sera déposée dans le courant de l'été. La R&amp;D de la filière sera organisée dans ce cadre à travers des GIS (groupement d'intérêt scientifiques) financés par l'intermédiaire de l'association.</li> <li>• 6 Thématiques ont été proposées par le CST et retenues par les familles et le comité permanent (cf annexe) et une thématique a été validée en CP afin de servir de GIS test : <b>Solutions alternatives aux traitements chimiques classiques</b>, sous la forme du projet <b>LUMA</b>.</li> <li>• Le BNIC est en train d'identifier un avocat et une société de conseil, pour établir le cadre de ce 1<sup>er</sup> GIS. L'objectif sera de produire une procédure standard et un cadre général qui facilitera la création des autres GIS.</li> <li>• Pour le projet LUMA, 4 modules ont été retenus et un travail de budgétisation a été commencé.</li> <li>• LA viticulture lève une CVO spécifique pour la R&amp;D.</li> <li>• La question est posée au négoce de se positionner sur ses ambitions : quelle participation financière ? =&gt; <b>Question posée par la DG SMC : quels sont les éléments dont les Maisons ont besoin pour se positionner ?</b></li> </ul> <p><u>Point de vigilance soulevés lors de la discussion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'engagement des financeurs, Maison ou autre, dans un GIS doit se faire sur plusieurs années.</li> </ul> <p>Rescrit fiscal et probabilité d'obtention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il existe des précédents</li> </ul>		

- Probabilité forte dès lors que la R&D sert l'intérêt général et dépasse celui des seuls intérêt particuliers des ressortissants de la filière.
- Le rescrit porte sur la recherche, pas sur le déploiement, qui peut être subventionné par ailleurs.
- Conditions préliminaires nécessaires :
  - Le cout d'amorçage devra être supporté initialement par le BNIC, puis réparti et refacturé à chaque GIS
  - Importance du rescrit fiscal, même si le sujet lui-même est important.
  - Une présentation précise et très pédagogique.
  - A la fois une présentation du projet LUMA en détail ET une vision macro planning, plus globale des différents projets, afin de pouvoir prévoir les budgets et se positionner sur un ou plusieurs projets.
  - Avoir une vision gestion de projet
  - Même si le déploiement ne fait pas partie des éléments pouvant bénéficier du rescrit fiscal, il sera nécessaire de l'organiser sous forme de GIS ou de tout autre manière.

**Décisions : Les conditions listées seront portées à la connaissance du BNIC**

T.Métais / P. Léger

Suivi avec le BNIC

### Méthodologie de la déployabilité de la distillation alternative au feu nu

#### Contexte :

Demande de modification du cahier des charges suite à l'expérimentation **distillation alternative au feu nu**

⇒ Proposition du BNIC de méthodologie de la déployabilité de la distillation alternative au feu nu

➔ objectif : répondre aux questions de l'INAO sur la déployabilité de l'expérimentation

Méthodologie en plusieurs étapes, passant notamment par la détermination d'une fourchette de prix de la technologie en cours d'expérimentation réputée viable pour les distillateurs de la filière et formalisation de l'approche avec les entreprises à l'origine de l'expérimentation.

**Discussion** : ne pas limiter ce travail à la seule distillation vapeur.

**Décision : validation de la méthode envisagée.**

T.Métais/F.Morillon

Position à porter en CP

### Bilan Carbone

**Décisions : Point reporté au 30/08**

T.Métais/P.Grimbert

Point à mettre en tête de l'ordre du jour de la prochaine réunion de famille

### CEC : validation du plan de déploiement et du plan de communication

Contexte : après validation des 24 exigences et des modalités de contrôle de la nouvelle version CEC ; le BNIC propose un plan de déploiement et de communication :

- Cibles : Les ressortissants, les relais, la presse, les institutionnels, le grand public
- 3 phases :
  - ✓ Aout-septembre 2023 : phase de test, avec 20 viticulteurs
  - ✓ Juillet- décembre 2023 : phase d'implémentation ; mise au point des outils opérationnels, et information de toutes les parties prenantes.
  - ✓ 1<sup>er</sup> semestre 2024 : phase de lancement
- Objectifs de déploiement : 2 options (non exclusives l'une de l'autre):
  - ✓ On garde l'objectif actuel : 100% des certifiés
  - ✓ Echelonner plus précisément sur 2 mandatures : 50% en 2026 et 75% en 2029
    - ➔ A noter : masse critique à atteindre selon l'INAO pour une intégration dans le CdC : 75-90%
- Communication :
  - ✓ Les enjeux : Pédagogie, confiance, engagement, valorisation
  - ✓ Lancement du plan de communication mi-janvier 2024, avec des temps forts toute l'année.

Discussions : plusieurs points de vigilance sont notés:

- À la suite des Trophées de l'environnement, prise de parole du BNIC vers la presse, qui a rappelé l'objectif 100% certifiés en 2028. Avec l'option 2 il y a donc un écart important entre les annonces politiques et ce que l'on envisage réellement.
- Il avait été décidé que la CECV2 ne serait validée que si le plan de déploiement prévoyait des objectifs annuels de certification (nombres de certifiés / surfaces certifiées) et les conséquences en cas de non atteinte (dispositions plus contraignantes).
- Point à travailler :
  - Mesures environnementales issues de la CEC à intégrer dans le CdC.
  - Demande officielle à L'INAO sur la masse critique à atteindre pour l'intégration de ces mesures et de la CEC dans le CdC (quelle base légale ?)
  - Comment s'assure-t-on que toute la viticulture est impliquée, dès lors que l'UGVC ne représente pas la totalité de la viticulture (environ 50%) et 60 des surfaces. Le CdC est une solution qui permettrait de s'assurer que l'ensemble des viticulteurs s'engage.
  - Identifier des points d'appui, des outils contraignants, pour encourager les évolutions des pratiques, voir quelles sont les possibilités de priorisation ou de conditionnement de certaines autorisations par la SAFER, les Préfectures ou les banques.
- Sur la communication, il faut que la cible prioritaire soit les viticulteurs, de manière pédagogique. La communication vers l'extérieur doit être faite dans un second temps, il est important de communiquer sur ce que l'on a réussi, pas sur ce qu'il sera fait ; axer sur les résultats et pas sur les objectifs.
- Concernant les exploitations de moins de 2 Ha, il est important d'ancrer dès le départ qu'ils sont exclus.

**Décision :**

- Pas de validation du plan de déploiement à ce stade ; nécessité d'un calendrier précis, avec des objectifs par année jusqu'aux 100% en 2028, et avec les conséquences en cas de non réalisation des objectifs.
- Sur le plan de communication : recentrer sur les ressortissants, pas de point presse.

T.Métais/F.Morillon

Position à porter en CP

**Ban de la distillation**

Contexte : Evènement organisé les 3 et 4 novembre, par Grand Cognac, dont le contenu n'est pas encore fixé

**Décision : Point reporté au 30 aout**

**Questions diverses**

**1- Empreinte économique de la filière :**

- Lancée par le pôle économique, certains ressortissants ont reçu un questionnaire, dense et avec un délai de réponse très court.
- Certaines questions sont sensibles en termes de droit de la concurrence.
  - ⇒ Il est donc proposé que Richard se fasse le porte-parole du SMC, afin que le questionnaire soit relu et modifié, et exempt de risque en termes de droit de la concurrence.

**2- Feux d'alcool- ICPE :**

Sur les chais de 300m<sup>2</sup> en rétention interne, un arrêté de 2010 a été amendé au 1<sup>er</sup> semestre 2022. La DREAL en fait une lecture qui bloque aujourd'hui plusieurs dossiers de construction de chais.

Est ainsi imposée une rétention déportée pour la construction d'un 2<sup>ème</sup> chai de 300m<sup>2</sup>, ce qui vient en contradiction avec le cahier des charges des chais de cognac et le SCOT qui restreint la consommation foncière de notre filière.

**Discussions :**

Le GT Feu d'alcool - ICPE du BNIC s'est réuni le 22 juin avec plusieurs responsables de la DREAL qui ont confirmé que l'antériorité primait et n'imposait pas la mise aux normes des chais existants. En revanche sur les nouveaux chais, dans la mesure où ils changent de catégorie, ils doivent respecter les règles correspondantes.

⇒ Il sera nécessaire de :

- Rappeler aux autorités qu'il est essentiel de travailler dans un environnement réglementaire stable et problématique de retarder des projets de plusieurs mois.
- Sortir de la réglementation des liquides inflammables et d'avoir notre propre réglementation.
- Revoir le cahier des charges des chais de cognac

**Conclusions :**

- Le GT se réunira à nouveau avec la DREAL prochainement
  - Une journée d'échange avec la DREAL sous l'égide de la Préfète sera organisée d'ici la fin de l'année.
- ⇒ Un point sera fait sur ces différents échanges et l'avancée du dossier lors d'une prochaine réunion de famille.

**3- GT production :**

Suite à une demande de la viticulture, les référents du GT se sont réunis pour échanger sur les perspectives d'évolution des stocks C0-C10

Les chiffres présentés, avec notamment une augmentation des stocks C10 (aujourd'hui à 13 ans de stock et allant vers 20 ans de stocks) ont entraîné une vive réaction de certains représentants de la viticulture.

A cela s'ajoute l'inquiétude de voir la production se déverser sur les vins.

Plusieurs hypothèses ont été émises, comme celles du déclassement des eaux-de-vie.

Il est rappelé que c'est d'abord le négoce qui porte depuis 3 ans les effets de la crise covid et la situation sur les marchés en servant de tampon auprès de la viticulture.

Par ailleurs, il existe un besoin important de constituer une réserve climatique et c'est l'année de la constituer.

**Votes électroniques :**

**1-VIFA : ajustements**

	T.Métais/P.Grimbert	- à envoyer le 4/7/2023
--	---------------------	-------------------------

**Prochaine Réunion de famille : 30 aout 2023, au BNIC**